



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E69364

VALABLE JUSQU'AU 24/06/2024

ÉDITÉ LE 17/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1977
Forme juridique : SA
Capital : DEPUIS LE 24/12/1999
40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT QUENTIN 311098487 R.C.S

Siret : 311 098 487 00284

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4400487

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 55.591.472

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 60630412

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : SAS MISSENARD-QUINT B

SIEGE SOCIAL
RUE EUGÈNE FREYSSINET
PA LE ROYEUX
02430 GAUCHY
Téléphone : 03 23 62 48 72

Fax : 03 23 62 93 64

Portable :

Site Internet : www.missenard-quint.com

E-mail : a.marliere@missenard-quint.com

Responsabilité légale :
QUENTIN LORRAINE PRÉSIDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION / DE ROMANCE
NATHALIE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 546 Tranche de classification : EFF6B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	05/04/2023
5223	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m²	20/05/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	02/02/2022
o Poêle ou insert bois	02/02/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.